

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026 A 19H15

Se sont réunis sous la présidence de M. PACAUD Jean-Pierre, Mmes BERTHOUD Annie, GRANGER Michelle, GRIVOT Annie, JANIN Marie-Odile, JANNY Véronique, LAMBOLEY Pascaline, MM. ARGUS Jacques, GAIFFE Romain, GERMAIN Jean Luc, GUERIN Christian, LAUNAY Philippe et ROY Gaël.

Excusés : Mme TEIXEIRA Laurine (a donné pouvoir à Mme GRANGER Michelle), M. BOITIER Eric.

Secrétaire de séance : M. GAIFFE Romain

Ordre du jour

- Approbation du P.V. de la réunion du 15/12/2025 ;
- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Décision pour la rénovation de l'ancien Relais de Poste ;
- Informations et questions diverses ;
- Date du prochain conseil municipal.

Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance

Romain Gaiffe est nommé secrétaire de séance.

Décision pour la rénovation du Relais de Poste

Le maire rappelle le projet qui a commencé par l'achat du bâtiment en 2021 pour un montant de 100 000 euros.

Avec l'aide de l'Agence Technique Départementale, le projet de cabinets médicaux et de logements intergénérationnels a vu le jour, avec la restauration de l'ancienne salle des fêtes, située à l'étage, pour en faire une salle multi-activités.

En 2024, le cabinet d'architecture Forma3 a été choisi pour monter ce projet et assurer la maîtrise d'œuvre. Après plusieurs estimations financières, le conseil municipal a décidé de poursuivre l'étude jusqu'à l'appel d'offres du marché de travaux afin d'avoir des chiffres exacts avant de prendre la décision de faire les travaux ou non.

En parallèle des financements ont été recherchés auprès de l'Etat, du Département, de l'Europe, de la Région, de MBA et également auprès d'organismes privés pour des CEE.

L'adjoint aux finances présente le plan de financement pour un total de dépenses (travaux + études) de 1 537 115 euros hors taxes avec 922 591 euros d'aides et subventions (dont 509 591 euros notifiés), soit environ 60 %.

Le financement se fera en partie par un emprunt dont le montant sera à définir. Le souhait est que les loyers couvrent les annuités d'emprunt et les charges de fonctionnement générées par ce bâtiment.

L'attribution des cabinets médicaux se fera de préférence sur des spécialités manquantes sur le secteur : dermatologue, dentiste et orthophoniste.

Mis au vote, la continuité du projet est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Informations et questions diverses :

- Le fleurissement va acheter un vase décoratif pour un budget de 900 euros.
- La bannière a été reçue.
- Le soubassement du lavoir de St Pierre devra être réparé, ainsi que le mur en pourtour avant d'envisager de refaire un toit.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au lundi 16 février à 19h15.

Approuvé le 16 février 2026.

**Le secrétaire de séance,
Romain GAIFFE**



**Le Maire,
Jean Pierre PACAUD**

